

# Une promesse bien trop ambitieuse?

*La chancellerie de l'Eglise a remplacé l'«Aide pour les paroisses sur le coronavirus» par un document intitulé «Guide à l'intention des paroisses». N'est-ce pas une promesse bien trop belle en ces temps difficiles?*



 **Christian Tappenbeck**  
chancelier de l'Eglise

D'une part, nous sommes toujours censés garder nos distances et travailler dans des locaux spacieux pour freiner la propagation du coronavirus. D'autre part, en raison de la situation tendue en matière d'énergie, on préconise le recours à des espaces de travail plus petits pour faire des économies de chauffage. Alors que le virus doit sortir par la fenêtre ouverte, la chaleur doit, quant à elle, rester à l'intérieur. Pour des raisons sanitaires et pour économiser l'énergie, on recommande aux collaborateurs et aux collaboratrices de continuer à faire du télétravail. Or, pour que l'Eglise puisse atteindre les personnes dans le besoin, il faut qu'elle soit présente physiquement, d'autant plus que la période que nous vivons est marquée par une situation sociale tendue. Le contexte était complexe lorsque la chancellerie de l'Eglise a décidé en 2022 de remplacer l'«Aide pour les paroisses sur le coronavirus» par le «Guide à l'intention des paroisses». Les paroisses ont certes apprécié cet instrument élaboré une fois de plus avec le soutien de la task force de l'EERS, mais le titre «Guide à l'intention des paroisses» ne promettait-il pas plus qu'il ne pouvait tenir? On trouve ainsi peut-être des solutions équilibrées pour pouvoir maintenir l'un ou l'autre processus opérationnel dans l'Eglise. Mais comment faire face aux multiples et inéluctables enjeux de société? La crise climatique, la guerre en Ukraine et les risques sanitaires toujours présents font perdre à de nombreuses personnes l'illusion que tout est contrôlable et calculable. En même temps, on est tenté de trouver refuge dans la routine prétendument rassurante. Toutefois, la situation nous oblige à nous réorienter. Il faut donc prendre des décisions, ce qui, en périodes de crise, est d'autant plus exigeant que le contexte est en constante évolution. C'est pourquoi

la chancellerie de l'Eglise a tenté, à travers son «Guide à l'intention des paroisses», de mettre à disposition des paroisses, une base facilitant leurs processus décisionnels. Ce document illustre que nous, chrétiennes et chrétiens, ne sommes pas impuissants face à des situations de crise. La chancellerie de l'Eglise en a fait elle-même l'expérience avec son service de la communication: une crise peut même se transformer en opportunité en modifiant nos modes de perception et en permettant de nouveaux départs. Les nouvelles difficultés rencontrées par le service de la communication en 2022 ont été l'occasion pour la chancellerie de l'Eglise de repenser entièrement la communication au sein de la Maison de l'Eglise, tant sur le plan stratégique qu'organisationnel. Le service de la communication avec ses collaborateurs et collaboratrices compétentes et engagées sera entièrement remodelé en 2023 tout en tenant compte du projet de réorganisation en cours. En ces temps difficiles, il est primordial que nous puissions faire entendre de manière perceptible notre vision de l'espérance chrétienne. S'engager activement pour que la situation aille dans le bon sens, n'est nullement une entreprise désespérée. Dieu nous a précédés: «Car nous sommes son ouvrage, nous avons été créés en Jésus-Christ pour des œuvres bonnes que Dieu a préparées d'avance, afin que nous nous y adonnions.» (Ephésiens 2, 10) ■